

# CHATEAUNEUF, BREVES D'INFOS



**Mai 2024**

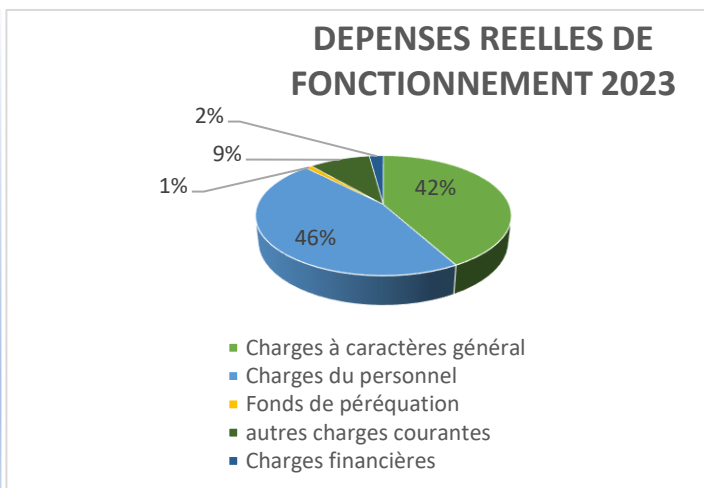
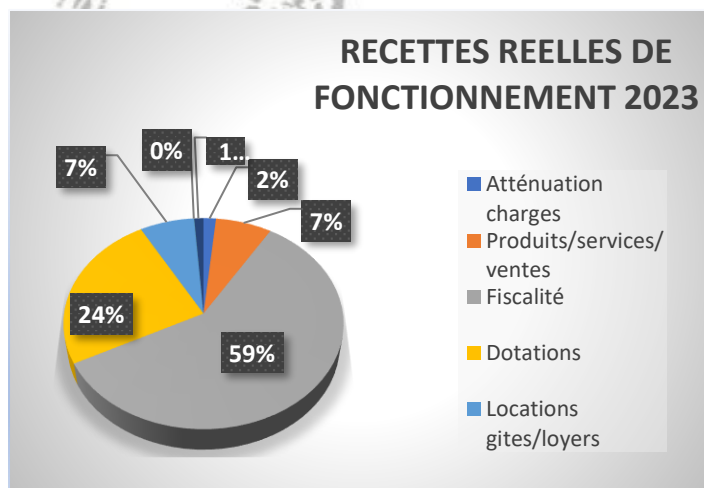
Voici le nouveau « *Châteauneuf, Brèves d'Infos* » qui vous informe régulièrement sur l'actualité de votre commune.

LA MAIRIE VOUS INFORME :

## BUDGET COMMUNAL

### RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023 :

**Dépenses : 1 583 674.39€ Recettes : 1 890 931.27€ Excédent : 307 256 .88€**



#### Dotations de l'Etat en 2023 :

DGF (dotation générale de fonctionnement)	67 851€
DSR (dotation de solidarité rurale)	186 839€
<b>TOTAL</b>	<b>254 690€</b>

### RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2023 :

**Dépenses : 1 634 962.42€ Recettes : 1 942 965.37€ Excédent : 308 002.75€**

Les principaux investissements de la commune :

Projets réalisés en 2023 :	Coûts
Travaux de confortement de la vidange du lac (Vanne)	<b>507 516.21€</b>
Travaux Lac (empierrement – reprise maçonnerie,)	<b>47 908.19€</b>
Etudes de projets/ de faisabilité (diagnostic énergétique de la mairie/aménagement lac/schéma directeur)	<b>13 545.68€</b>
1 <sup>ere</sup> ébauche d'élaboration du PLU (fin mars 2026)	<b>11 880.00€</b>
Frais de notaire à la suite de ventes immobilières	<b>4 789.20€</b>
Réfection toiture école élémentaire	<b>102 634.41€</b>
Réseaux électrification	<b>54 978.30€</b>
Rénovation Maison des Associations	<b>193 131.60€</b>
Avec l'achat de son mobilier de bureau	<b>7 486.62€</b>
Installation ralentisseurs de voirie	<b>17236,70€</b>

## BUDGET 2024 : voté à l'unanimité le 11 avril

Budget Principal	DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses de l'exercice	Report	Total section	Recettes de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	2 049 525.96		<b>2 049 525.96</b>		237 256.88	<b>2 049 525.96</b>
Investissement	1 034 375.21	537 416.00	<b>1 571 791.21</b>	1 298 863.72	272 927.49	<b>1 571 791.21</b>

Le budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 2 049 525.96 €. Cela s'explique par le report de l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 237 256 ,88 €. Les dépenses relatives aux charges de personnel et des charges courantes sont maîtrisées. Le prêt de 500 000 € relatif à la vanne du lac sera remboursé fin 2024.

### **La municipalité s'engage à porter des projets en matière de sécurité mais également pluriannuels :**

Sécurité des riverains	Projets énergétiques et à plus long terme
Sécurisation du ponton du lac	Maitrise d'ouvrage salle Bartholdi
Réfection des trottoirs (Cruveilhier, 4 Vias, Beauvais, 18 juin)	Etude réseau de chaleur
Enfouissement de l'éclairage public lotissement du Peyrassaud	<b>Aménagements sportifs</b>
	Création d'un city stade*
	Création d'un Pumtrack

### **→La commune continue l'élaboration de son PLU**

*\*si vous souhaitez avoir plus d'informations sur nos projets, vous pouvez consulter le site internet de la commune.*

### **Les taux d'imposition du foncier bâti pour 2024 :**

Selon l'article 151 de la loi de finances 2024, une commune dont le taux de taxe d'habitation (TH) déterminé selon les règles de lien est inférieur à 75% du taux moyen départemental de la TH de l'année précédente peut majorer exceptionnellement ce taux dans une certaine limite. En augmentant les taux des taxes, nous faisons le choix de ne pas endetter de nouveau la collectivité tout en poursuivant des investissements essentiels pour la commune avec des projets de rénovation d'ampleur afin de réduire par exemple pour les années à venir les coûts énergétiques de la commune (section de fonctionnement) Aussi, cela se traduit par une taxe du foncier bâti de 36.39% à **37.84%** en 2024, celle du foncier non bâti de 55.85% à **58.08%** et enfin la taxe d'habitation uniquement sur les maisons secondaires et locaux vacants augmenteront de 9.99% à **11.19%** (pour rappel la taxe d'habitation pour les résidences principales est supprimée).

### **Rappel :**

**Tarifs cantine :** ils restent inchangés depuis 2020 : maternelle :4,35 € ; primaire :4,60 €. Les tarifs de la garderie restent identiques.

**Le soutien apporté aux associations** s'élève à environ 38 000€ pour 2024 (idem en 2023).

**Les associations peuvent envoyer leurs articles et photos afin qu'ils paraissent dans le prochain « Brèves d'Infos » ou le bulletin municipal à l'adresse suivante : [brevessinfos@chateauneuf-la-foret.fr](mailto:brevessinfos@chateauneuf-la-foret.fr)**

Rédacteur : Franck Four, Impression à 900 exemplaires : secrétariat de mairie. Distribution par les élus.

Mairie de Châteauneuf-la-Forêt : 2 Place du 8mai 1945,87130 Châteauneuf-la-Forêt, Tel : 05.55.69.30.27, Mail : [mairie@chateauneuf-la-foret.fr](mailto:mairie@chateauneuf-la-foret.fr)